



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14286</b>	De <b>M. Jocelyn Dessigny</b> ( Rassemblement National - Aisne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, santé et solidarités
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> >Honoraire pour les pharmaciens des territoires fragiles	<b>Analyse</b> > Honoraire pour les pharmaciens des territoires fragiles.
Question publiée au JO le : <b>09/01/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>13/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jocelyn Dessigny attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la création d'un honoraire particulier pour soutenir les pharmaciens situés dans des territoires fragiles, notamment ruraux. Les petites pharmacies de campagne ferment les unes après les autres, à cause d'une rentabilité trop faible. Depuis deux ans, avec l'inflation, de plus en plus d'officines sont confrontées à des marges négatives. Les petites pharmacies réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros n'ont pas pu bénéficier du bouclier tarifaire face à la hausse du prix de l'énergie. Parallèlement, le prix des médicaments non remboursés ne cesse d'augmenter. La situation économique des officines continue de se dégrader en ce début d'année 2024. Selon les experts-comptables, 74 procédures collectives ont été initiées jusqu'à octobre 2023 contre 50 sur toute l'année 2022, soit une augmentation de plus de 50 %. Il lui demande quel est le plan du Gouvernement afin de soutenir les officines en voie de fragilisation, notamment dans les territoires ruraux.